

Tiré – à – part

Patricia Bossard

- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages ovins et caprins

NEE n°16, avril 2002, pp. 55-80

Résumé

Entre 1990 et 1999, l'évolution générale des exploitations de l'OTEX "ovins/caprins" a suivi la tendance nationale : à savoir un agrandissement des surfaces et une baisse du nombre d'exploitations, accompagnés d'une augmentation très importante du cheptel. L'analyse par système de production (lait/viande) met en évidence les spécificités de ces deux types d'exploitations. Les fermes laitières augmentent plus leurs superficies et moins leurs troupeaux que les exploitations orientées vers la production de viande. Les niveaux de productions, charges, aides, EBE et valeur ajoutée par animal y sont bien supérieurs à ceux des exploitations qui produisent de la viande. De plus, alors que le revenu par animal est stable dans les exploitations " viande ", il diminue de 3% dans les exploitations laitières en raison du poids croissant des charges financières et des consommations intermédiaires. L'augmentation du revenu par exploitation est deux fois plus importante dans les unités qui produisent de la viande car les troupeaux s'agrandissent plus rapidement. Néanmoins, le revenu des exploitations laitières reste sensiblement plus élevé que celui des exploitations productrices de viande (215 000 contre 126 000 francs).



Direction des Affaires Financières

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective et des Études

NOTES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Directrice de la publication : Mireille RIOU-CANALS, DAF

Rédacteur en chef : Alain BLOGOWSKI, DAF

Secrétariat : Huguette BILLAUD, DAF

Membres du comité de lecture :

Éric BARDON, SCOM
Véronique BORZEIX, DPEI
Philippe BOYER, DAF
Florence CLERMONT-BROUILLET, DPEI
Bernard DECHAMBRE, DAF
Hervé DURAND, DGAL
Olivier ROUSSET, DEPSE
Denis HAIRY, DGAL
Hervé LE GALL, DAF
Jacques LOYAT, DGER
Sylvain MOREAU, DAF
Philippe ROGIER, DERF
Évelyne SIROTA, DAF
Bruno VINDEL, DAF

Composition : DAF/SDEPE

Impression : Ministère de l'agriculture et de la pêche

Dépôt légal : à parution

ISSN : 1275-7535

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

**LA RÉFORME DE LA PAC DE 1992 :
BILAN D'UNE DÉCENNIE D'ADAPTATION
DES ÉLEVAGES OVINS ET CAPRINS**

Patricia Bossard

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, DAF / SDEPE / BAEP

L'ESSENTIEL DE L'ARTICLE

Cet article traite des principales évolutions observées dans les exploitations de l'orientation technico-économique "Ovins, caprins et autres herbivores" (OTEX 44) entre les années 1990 et 1999. Ces exploitations, qui présentent un pôle majoritaire de production ovine ou caprine (voire équine), ont - entre autres caractéristiques - celle de produire des biens sur un marché communautaire non saturé. Contrairement à la majeure partie des productions agricoles, la filière viande ovine est en effet caractérisée par une demande européenne supérieure à l'offre. En 1999, on dénombrait environ 26 000 exploitations dans cette catégorie, soit près de 5% des exploitations professionnelles.

Bien qu'étant moins directement concernées que les exploitations spécialisées, les exploitations ovines ont également subi, directement ou indirectement, les effets de la réforme de la PAC de 1992 dans les secteurs des "cultures arables" et de la viande bovine. Bien que généralement spécialisés en production ovine et/ou caprine, les producteurs étudiés disposent en effet souvent d'un cheptel très diversifié : ovins, caprins, bovins et éventuellement équins et autres animaux. En outre, elles cultivent généralement des céréales pour la vente, ou l'alimentation des animaux. La réforme de la PAC a également influencé ces exploitations, plus souvent que d'autres situées en zones défavorisées ou de montagne, en renforçant les aides liées aux aménités produites par l'agriculture (prime au monde rural - PMR - à partir de 1991, mesures agri-environnementales à partir de 1995). Par ailleurs, il importe de signaler que, parallèlement à la réforme de la PAC, la crise de l'encéphalite spongiforme bovine (ESB) a modifié l'évolution des exploitations étudiées entre 1990 et 1999, en diminuant le produit brut bovin qui est une des composantes du produit de ces exploitations.

Entre 1990 et 1999, au-delà de l'évolution générale des exploitations de l'OTEX, à savoir un agrandissement et une baisse du nombre d'exploitations modérés accompagnés d'une augmentation très importante du cheptel, l'analyse par système de production (lait/viande) met en évidence les spécificités de ces deux types d'exploitations. Les fermes laitières augmentent plus leurs superficies et moins leurs troupeaux que les exploitations orientées vers la production de viande. Les niveaux de leurs productions, charges, aides, EBE et valeur ajoutée par animal y sont bien supérieurs à ceux des exploitations qui produisent de la viande. Toutefois, les disparités s'amenuisent entre 1990 et 1999. Alors que le revenu par animal est stable dans les exploitations "viande", il diminue de 3% dans les exploitations laitières en raison du poids croissant des charges financières et des consommations intermédiaires. De plus, l'augmentation du revenu par exploitation est deux fois plus importante dans les unités qui produisent de la viande car les troupeaux s'agrandissent plus rapidement. Néanmoins, le revenu des exploitations laitières reste sensiblement plus élevé que celui des exploitations productrices de viande (215 000 contre 126 000 francs). L'article souligne aussi les disparités de revenu qui existent au sein des exploitations laitières, disparités dues notamment aux différences de productivité des brebis laitières. De même, le revenu par UGB des exploitations "viande" n'est pas homogène ; il dépend du contexte pédo-climatique de l'exploitation et des stratégies d'adaptation des exploitants. Les agriculteurs situés en zone de montagne jouent davantage la carte de l'agrandissement, de la spécialisation dans la production de viande ovine "économe" en capital et en charges. Celles des régions d'élevage (Limousin, Poitou-Charentes) privilégient par contre la production de viande bovine plus rémunératrice.

LA RÉFORME DE LA PAC DE 1992 :

BILAN D'UNE DÉCENNIE D'ADAPTATION

DES ÉLEVAGES OVINS ET CAPRINS

INTRODUCTION

Entre 1990 et 1999, l'Organisation Commune du Marché (OCM) des viandes ovine et caprine a peu évolué, contrairement aux OCM bovine ou " grandes cultures ". En effet, dès 1987, la réforme de l'OCM prévoit un régime de soutien interne basé sur la prime compensatrice ovine (PCO)¹ (cf annexe pour plus de précisions sur les modalités d'attribution). Cette prime varie en fonction de l'évolution de la situation du marché et compense forfaitairement les pertes de revenu dues aux baisses des cours. En revanche, la prime au monde rural (PMR), qui s'ajoute à la PCO dans les zones défavorisées, apparaît en 1991. La PCO, comme la PMR, sont versées au taux plein pour les animaux destinés à la production de viande. Par contre, les brebis laitières ne donnent droit qu'à une fraction du taux de base de ces primes².

Les exploitations ovines et caprines (cf encadré 1), comme l'ensemble des exploitations françaises ont évolué entre 1990 et 1999 sous l'effet de phénomènes démographiques (pyramide des âges), économiques (rentabilité des différentes productions et systèmes de production...), et politiques (changement de la politique agricole). Bien que la réforme de la PAC n'ait pas modifié l'OCM des viandes ovine et caprine, elle a pu agir sur les exploitations de deux manières :

- en modifiant la composition des troupeaux (proportion de bovins et d'ovins) et le choix des cultures. En changeant les incitations économiques la réforme a modifié la rentabilité économique des différentes productions, et a pu ainsi conduire à une modification de l'orientation technico-économique des exploitations ;
- en incitant les agriculteurs à choisir des pratiques plus respectueuses de l'environnement par la mise en place des mesures d'accompagnement *ad hoc* (mesures agri-environnementales en particulier).

¹ La PCO est versée à taux plein pour les brebis allaitantes, à 80% pour les brebis laitières et à 80% pour les chèvres situées en Corse et en zone de montagne.

² La PMR est versée à taux plein pour les brebis allaitantes. Pour les brebis laitières et les chèvres qui ont droit à la PCO, la PMR était versée à 70 % jusqu'en 1997, à 90% depuis.

Encadré 1 - Hétérogénéité des exploitations de l'OTEX 44 "Ovins, caprins et autres herbivores"

Le produit brut des exploitations de l'OTEX 44 est constitué à plus de deux tiers par le produit de l'élevage d'herbivores, dans lequel le produit bovin représente moins des deux tiers. Appartiennent donc à cet OTEX les exploitations spécialisées en ovins (le produit ovin représentant alors plus de deux tiers du produit herbivore), celles qui associent des ovins et des caprins (la part du produit ovin et du produit bovin font chacune plus du tiers du produit herbivore). Cette orientation regroupe aussi des fermes dont la part du produit caprin représente plus des deux tiers du produit herbivore. Les éleveurs peuvent aussi élever des équins.

Cet article a pour but de mettre en évidence les principales évolutions survenues au cours de la dernière décennie dans cette orientation. La première partie retrace les principales évolutions des exploitations de l'OTEX 44. Dans les deuxième et troisième parties, les exploitations laitières sont distinguées de celles orientées vers la production de viande.

ÉVOLUTIONS GÉNÉRALES

Agrandissement et baisse du nombre d'exploitations modérés

En 1990, on dénombrait (sur la base des données du RICA) environ 26 200 exploitations "professionnelles" dans la catégorie "Ovin, caprin et autres herbivores" (OTEX 44), soit 5% du total des exploitations professionnelles françaises. Entre 1990 et 1999, la diminution du nombre d'exploitations spécialisées dans ces productions a été moins forte que la moyenne nationale (-14%, contre -23% toutes orientations confondues).

Au-delà de l'évolution nationale, on peut mettre en évidence de fortes différences régionales dans l'évolution du nombre d'exploitations (cf tableau 1). Ainsi, dans certaines régions les exploitations sont moins nombreuses en 1999 qu'en 1990. C'est notamment le cas en Poitou-Charentes où 47% des fermes ovines ont disparu en 10 ans (ce qui s'inscrit dans la tendance générale des exploitations à abandonner les productions ovines et caprines au profit des secteurs bovins ou céréaliers). En 1999, cette région compte 11% de fermes ovines contre 18% en 1990. La région Midi-Pyrénées en perd légèrement plus que la moyenne nationale mais reste la première région avec près d'un quart des exploitations de l'OTEX (soit environ 5 500). La deuxième région est l'Aquitaine (3 200), Poitou-Charentes arrivant en troisième position.

Cette diminution du nombre d'exploitations ovines s'accompagne d'une hausse de leur SAU moyenne, hausse relativement faible par rapport à la moyenne nationale (+18% contre +37%). L'augmentation de la taille moyenne est, en partie, liée à l'entrée dans l'OTEX étudiée d'exploitations de taille importante qui appartenaient à d'autres orientations économiques (exploitations mixtes de polyculture élevage) et qui se spécialisent dans la production ovine et caprine.

Tableau 1 - Évolutions régionales du nombre d'exploitations

Nombre d'exploitations	1990	1999	1999/90
France entière, toutes orientations	521 644	404 203	-23%
dont OTEX Ovin, caprin	26 214	22 628	-14%
<i>soit en %</i>	5,0%	5,6%	11,4%
dont en Aquitaine	3 109	3 217	3%
<i>soit en %</i>	11,9%	14,2%	19,9%
dont en Midi-Pyrénées	6 626	5 524	-17%
<i>soit en %</i>	25,3%	24,4%	-3,4%
dont en Poitou-Charentes	4 723	2 488	-47%
<i>soit en %</i>	18,0%	11,0%	-39,0%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Contrairement à la moyenne, les producteurs d'ovins et de caprins ont augmenté la part des surfaces fourragères dans leur SAU (+6%) et diminué celles en céréales et en oléo-protéagineux (-3%), ce qui est conforme au processus de spécialisation observé depuis plusieurs décennies. La part des prairies permanentes dans les surfaces fourragères a fortement augmenté (+12%) et elle y est nettement supérieure à la moyenne nationale, toutes orientations confondues.

Augmentation des recettes comparable à la moyenne nationale

L'augmentation du produit brut est comparable à celle des autres exploitations françaises (22% contre 27%). Le montant des ventes dans les exploitations ovines et caprines, qui avoisine les 320 000 francs en 1999, reste par contre très en dessous de la moyenne toutes orientations confondues qui dépasse 700 000 francs. A la différence de l'exploitation française moyenne, les recettes végétales diminuent, la hausse du produit étant essentiellement due aux ventes d'animaux ou de produits animaux et, plus précisément, à la hausse des ventes de lait et de fromages (cf tableau 2).

En 1999, le produit brut animal s'élève en moyenne dans les exploitations ovines et caprines à près de 300 000 francs (contre 240 000 en 1990) dont 140 000 francs (contre 78 000 en 1990) de ventes de lait et fromages de brebis et de chèvre. Les produits issus de la vente de viande ovine et de lait de vache restent stables au cours de la décennie avec, respectivement, 90 000 et 14 000 francs, celui de la viande bovine régresse légèrement et s'élève à 44 000 francs environ.

Tableau 2 - Évolution des recettes

<i>en francs par exploitation</i>	1990	1992	1994	1996	1997	1999	99/90
Production de l'exercice	262 681	254 752	262 329	291 606	338 275	319 882	22%
<i>dont</i>							
Produit brut végétal	16 759	19 012	9 030	11 161	12 171	13 416	-20%
Produit brut animal	240 727	230 722	246 621	273 445	316 764	296 320	23%
<i>Dont viande bovine</i>	45 867	49 404	47 860	33 166	41 841	43 814	-4%
<i>Lait de vache</i>	14 484	10 531	10 110	20 640	19 848	14 807	2%
<i>Viande ovine</i>	92 555	81 286	86 304	93 355	108 215	91 913	-1%
<i>Lait et fromages de brebis et chèvre</i>	77 987	78 948	90 008	118 458	135 475	136 780	75%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Les ventes animales progressent de 4% par hectare dans les exploitations ovines et caprines, et régressent de 11% par UGB soit plus fortement que le recul du produit par animal des exploitations bovines (cf tableau 3).

Tableau 3 - Évolution du produit brut animal

en francs par exploitation	1990	1999	1990/99	1990	1999	1990/99
	/ha			/UGB		
OTEX ovins/caprins	4314	4485	4%	4737	4203	-11%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

L'augmentation des charges moyennes par exploitation a été moins forte dans la catégorie d'exploitations étudiée que dans les autres (+36% contre 43%). L'accroissement des charges liées aux produits vétérinaires y a été moins marquée, tout comme l'augmentation moyenne des charges de loyers et fermages, par exploitation (+39% contre +93% et +29% contre +33%). En revanche, l'agrandissement étant également moins important, les charges à l'hectare ont progressé de 15% contre seulement 5% dans le reste des exploitations (cf tableau 4).

Tableau 4 - Évolution des charges

en francs par exploitation	1990	1992	1994	1996	1999	1990/99	
						/expl.	/ha
Total des charges d'exploitation	247 221	246 228	267 940	314 485	337 429	36%	15%
Consommations intermédiaires	147 948	143 737	156 248	188 822	200 633	36%	15%
Produits. Phytosanitaires	3 874	3 353	3 355	4 609	4 328	12%	-6%
Produits vétérinaires	6 943	7 322	8 603	8 992	9 678	39%	18%
Autres charges	99 274	102 491	111 692	125 663	136 797	38%	16%

Source : RICA, traitements PECARI - DAF/SDEPE/BAEP

L'importance des aides directes

Les aides animales (primes de l'OCM et mesures en faveur du développement rural assises sur l'effectif du cheptel) représentent la plus grande part des subventions perçues par les producteurs d'ovins (cf tableau 5). On notera le poids élevé des aides pour compenser les handicaps naturels et des mesures agri-environnementales. Les productions ovines sont en effet particulièrement présentes dans des zones de montagne. Soulignons d'ailleurs que les subventions constituent en 1999 la majeure partie du revenu (88%) dans les exploitations de la catégorie étudiée contre 54% en moyenne nationale, toutes orientations confondues³. Contrairement aux autres secteurs (bovins-viande excepté), les aides directes perçues par les producteurs de l'OCM ovine étaient déjà importantes avant la réforme de 1992 (68% du revenu dans les exploitations étudiées contre 12% en moyenne). Cette réforme n'a fait qu'accentuer cette dépendance par rapport aux soutiens publics.

³ Soulignons que cette moyenne couvre d'importantes disparités. L'OTEX bovin viande est soutenue à hauteur de 126% du revenu, celle des grandes cultures à hauteur de 94% alors que d'autres productions (légumières et fruitières par exemple) sont très peu aidées.

Tableau 5 - Évolution des aides directes.

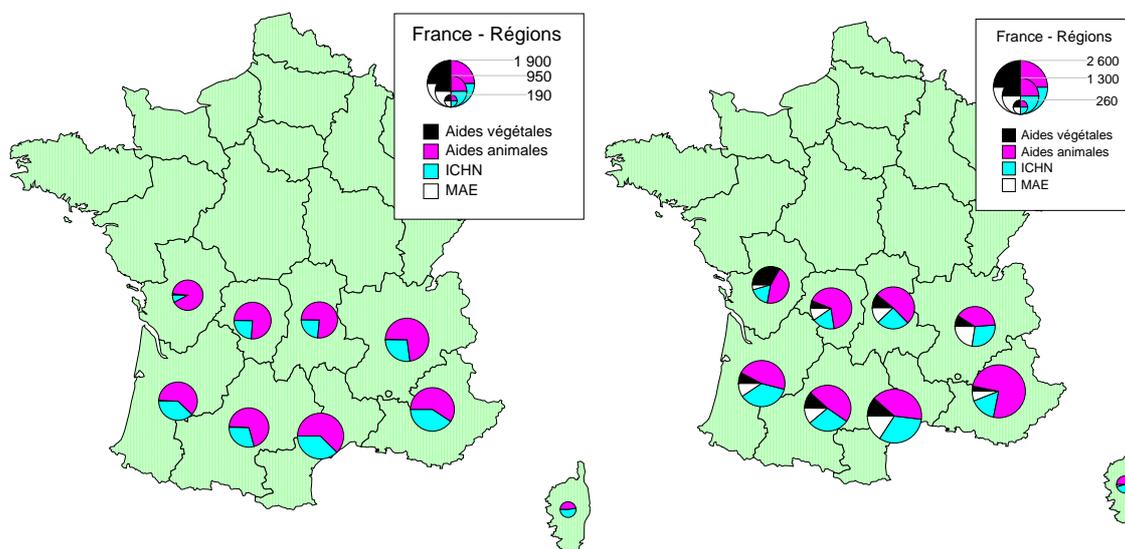
en francs par exploitation	1990	1992	1994	1996	1997	1999	1990/99
Aides aux productions végétales	359	1 894	12 242	0	16 313	16 106	***
Aides aux productions animales	46 188	53 872	74 566	5 195	61 629	67 132	45%
Aides compensatoire de handicap	15 752	16 053	21 257	0	26 725	30 702	95%
Aides agri-environnementales	0	0	0	0	14 146	13 240	***
TOTAL	73 147	75 960	112 803	122 337	121 987	131 050	100%
Soit en % du revenu	68%	76%	89%	90%	81%	88%	20%

Source : RICA, traitements PECARI - DAF/SDEPE/BAEP

Entre 1990 et 1999, les aides végétales à l'hectare ont augmenté dans toutes les régions suite à l'apparition en 1992 des aides compensatoires de la réforme de la PAC. Ainsi, la hausse des aides animales par UGB dans certaines régions est due :

- à la mise en place, ou la revalorisation, d'aides basées sur les effectifs bovins (le cheptel bovin représente une part importante des UGB de l'OTEX 44 dans les régions telles que l'Auvergne, Poitou-Charentes et le Languedoc-Roussillon) ;
- et/ou à l'accroissement des Indemnités Compensatrices de Handicaps Naturels (ICHN) et/ou à l'instauration des Mesures Agri-environnementales (MAE) en 1995 et de la prime au monde rural (PMR) en 1992 (PACA, Limousin et Corse). Remarquons en effet que les aides de ces dernières catégories s'élèvent, globalement, à près de 1 200 francs par tête (cf carte ci-après).

Carte 1 - Composition des aides par UGB selon les régions en 1990 et 1999



Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

L'augmentation des aides par animal bénéficie plus aux zones de montagne (PACA, Languedoc-Roussillon, Aquitaine et Midi-Pyrénées), qu'aux autres zones de handicaps naturels. En 1999, les aides animales apparaissent élevées en PACA et en Limousin, alors que les indemnités compensatoires de handicaps naturels sont substantielles en Corse, Aquitaine, et Languedoc-Roussillon (cf tableau 6). Le poids des aides agri-environnementales est particulièrement marqué en Rhône-Alpes, ce qui témoigne de la capacité des éleveurs de ces régions à valoriser leurs handicaps par des aides de cette nature et de conforter ainsi leurs revenus. Il est en effet plus difficile de développer des spéculations bénéficiant d'aides aux produits dans cette région que, par exemple, en Poitou-Charentes où les aides végétales atteignent des montants relativement élevés.

Tableau 6 - Composition des aides directes en 1999

	Aides			
	Végétales	Animales	Compensatoires (*)	Agri-env.
Aquitaine	8%	46%	36%	9%
Auvergne	10%	50%	24%	12%
Corse	0%	52%	40%	5%
Languedoc-Roussillon	11%	39%	31%	15%
Limousin	6%	65%	17%	10%
Midi-Pyrénées	11%	47%	28%	11%
Poitou-Charentes	33%	43%	17%	5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3%	72%	15%	6%
Rhône-Alpes	8%	37%	27%	21%
OTEX ovin, caprin	11%	45%	21%	9%

(*) aides compensatoires de handicap géographique

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Des résultats économiques plus faibles que la moyenne

Dans les OCM réformées (principalement en viande bovine et en "grandes cultures") les aides directes mises en place lors de la réforme de la PAC ont été conçues pour compenser la baisse des prix domestiques des produits agricoles visant à les rapprocher des prix mondiaux. L'agrégat "production + aides" est donc un indicateur intéressant pour étudier l'évolution de la situation économique des producteurs d'ovins et de caprins à la suite de la réforme de la PAC.

Au cours de la dernière décennie, la hausse de l'agrégat "production + aides" (dénommé ci-après "recettes" par commodité) par exploitation a été moins importante dans la catégorie étudiée qu'en moyenne "France entière" (+34% contre 43%). Le total des recettes de l'OTEX 44 n'est plus que de 54% de celui de la ferme française moyenne, contre 58% en 1990. L'analyse détaillée des recettes par hectare de SAU permet de mettre en évidence que l'évolution des aides (végétales et animales) a, en moyenne, été supérieure aux variations (positives ou négatives selon les régions) des produits bruts par hectare, et ce, de manière nettement plus marquée que dans les autres orientations de production. La hausse de l'indicateur étudié par hectare de SAU est de 13% contre 5% en moyenne (cf tableau 7).

Tableau 7 - Évolution de la production, des aides et des recettes

en francs par exploitation	1990	1992	1994	1996	1997	1999	90/ 99	
							/expl	/ha
Toutes OTEX								
Production de l'exercice	563 046	541 331	564 615	635 280	699 270	715 299	27%	-7%
Aides directes	20 371	35 050	89 783	115 933	117 981	121 496	496%	335%
Total recettes	583 416	576 380	654 398	751 213	817 251	836 795	43%	5%
OTEX ovin/caprin								
Production de l'exercice	262 681	254 752	262 329	291 606	338 275	319 882	22%	3%
Aides directes	73 147	75 960	112 803	122 337	121 987	131 050	79%	51%
Total recettes	335 827	330 712	375 132	413 943	460 262	450 932	34%	13%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Le revenu disponible a augmenté de 40% en moyenne

Les charges ont moins augmenté que celles de la ferme France, mais la hausse des recettes également. La valeur ajoutée brute par exploitation diminue donc de 9% pour les producteurs étudiés, alors qu'elle reste stable en moyenne pour la "ferme France".

L'excédent brut d'exploitation (EBE) par animal de l'ensemble des exploitations de l'OTEX 44 a évolué exactement de la même manière que celui de la "ferme France", à savoir qu'il a régressé de 4%. La hausse des aides par UGB n'a donc pas compensé intégralement la diminution de la valeur ajoutée. L'augmentation de l'EBE par exploitation a, quant à elle, été plus modeste dans le secteur ovin qu'ailleurs (+33% contre +40%) car l'agrandissement y a été plus modéré.

Le revenu disponible (égal à l'EBE diminué des charges financières et des remboursements d'emprunts), augmente de 39% (en francs courants) dans les exploitations ovines et caprines, ce qui est comparable à l'évolution moyenne du revenu dans les exploitations françaises durant cette période. Il reste cependant plus faible que l'ensemble des OTEX (148 000 francs).

Une situation financière qui s'améliore globalement

Entre 1990 et 1999, le montant total des dettes a relativement moins fortement progressé dans les exploitations ovines qu'ailleurs, l'investissement a également été moins élevé (cf tableau 8). Après la baisse de l'investissement observée entre 1990 et 1992, les inquiétudes concernant les effets de la réforme de la PAC s'estompant, celui-ci reprend de nouveau. Il augmente de 35% en dix ans. Les exploitations étudiées sont moins endettées que la moyenne (taux d'endettement proche de 26% en 1999 contre plus de 30% ailleurs). De plus, l'endettement diminue dans ces exploitations alors qu'il augmente de 11% dans la "ferme France". Ceci semble révélateur d'une situation dans laquelle l'élevage ovin est souvent une production "condamnée à l'économie" et à l'auto-investissement, du fait de sa faible rémunération. Nous verrons cependant dans la suite de cet article que les exploitations laitières sont globalement dans une logique différente. Contrairement à la moyenne des exploitations, l'EBE progresse plus que le service de la dette, ce qui améliore la situation financière des exploitations du secteur ovin et caprin. Ces dernières peuvent plus aisément rembourser leurs dettes que les autres car le rapport dettes à court terme sur actif circulant est plus faible dans ces exploitations et, contrairement à celui des autres catégories d'exploitations, il diminue entre 1990 et 1999.

Tableau 8 - Évolution de la situation financière

	1990	1992	1994	1996	1998	1999	90/99
Actif total	1 057 172	1 025 367	1 082 307	1 129 034	1 247 252	1 258 601	19%
Capitaux propres	761 117	736 673	791 396	814 822	914 772	928 754	22%
Total des dettes	295 992	288 431	290 675	314 061	332 375	329 847	11%
Investissement	69 241	63 564	67 283	77 885	95 513	93 371	35%
Taux d'endettement	28%	28%	27%	28%	27%	26%	-2%
Fonds de roulement	152 771	167 317	166 809	179 195	224 628	227 289	49%
Service de la dette/EBE	32%	37%	32%	30%	27%	28%	-3%
Dettes à court terme/total des dettes	21%	23%	24%	23%	23%	24%	3%
Investissement/Actif total	7%	6%	6%	7%	8%	7%	1%
Dettes à court terme/actif circulant	29%	28%	29%	28%	25%	26%	-3%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

L'OTEX 44 regroupe des exploitations très différentes (production laitière ovine, élevage ovin viande, élevage caprin et équin). Pour mieux cerner les évolutions spécifiques de ces différentes catégories d'exploitations, la suite de l'article distingue deux catégories de producteurs : les exploitations laitières⁴ d'une part, et les exploitations orientées vers la production de viande de l'autre, car ces deux ensembles recouvrent des exploitations aux systèmes de productions très différents. L'analyse plus fine des évolutions économiques notamment entre 1990 et 1999 est menée séparément pour ces deux catégories de fermes.

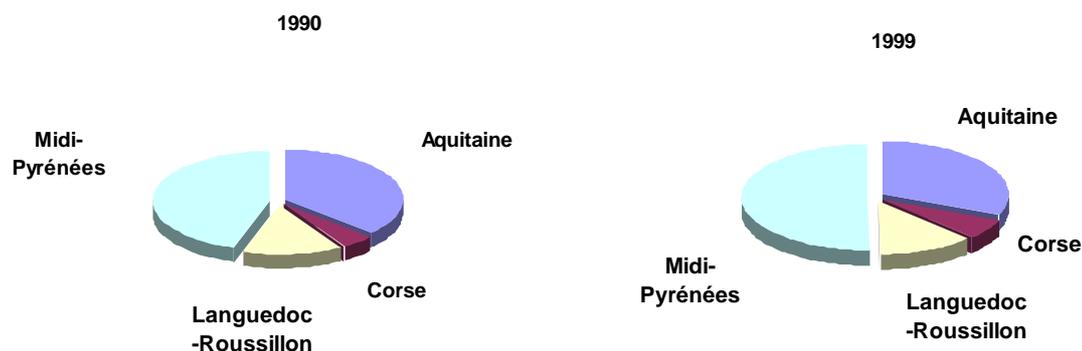
LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES

Forte concentration de la production de lait

Le nombre de fermes laitières a très peu régressé sur la période contrairement à celles orientées dans la production de viande (cf tableau 9). En 1999, 25% des fermes de l'OTEX 44, soit environ 5 700 exploitations produisent du lait de brebis. Les exploitations sont en général plus petites que les autres fermes du secteur ovin et l'augmentation du cheptel y est modérée. La taille du troupeau de brebis laitières des exploitations a augmenté de 30% en dix ans. Le cheptel national total dépasse 1,5 million d'animaux en 1999. Les exploitations laitières de l'OTEX comptent en moyenne près de 272 brebis laitières en 1999 (cf tableau 9), mais la production étant très concentrée, quatre régions détiennent 95% des animaux. La région Midi-Pyrénées arrive en tête avec la moitié des effectifs (voir graphique 1). Les exploitations de cette région comptent en moyenne 362 brebis laitières en 1999 (cf graphique 2).

⁴ Il s'agit des exploitations qui détiennent au moins une brebis laitière.

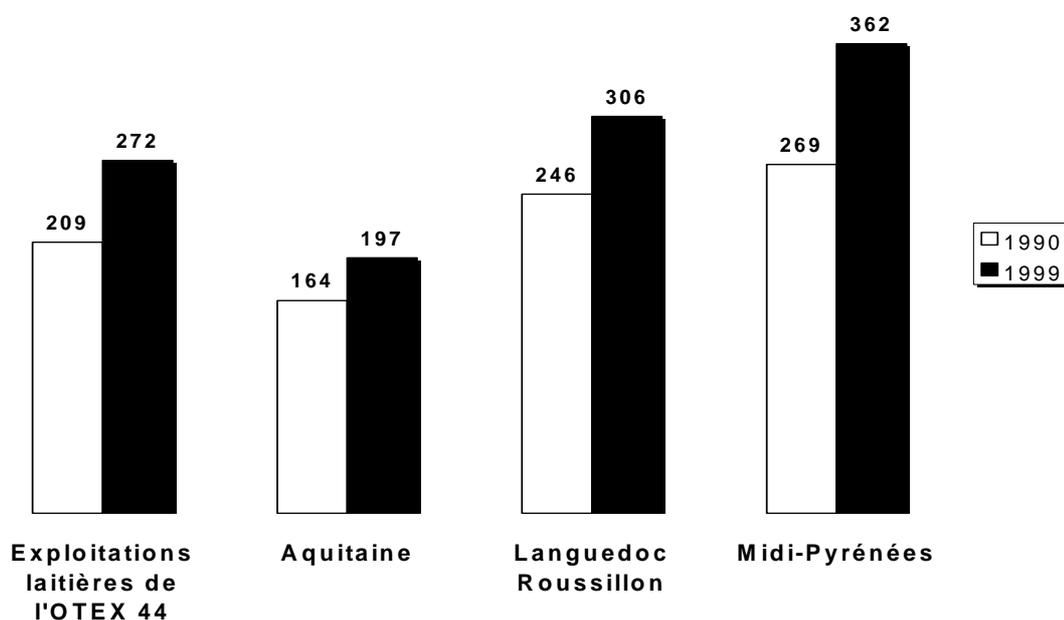
Graphique 1 - Répartition régionale du cheptel de brebis laitières et évolution (en %)



Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

En Aquitaine, le cheptel a diminué mais cette région rassemble encore 31% des brebis laitières en 1999. En Languedoc-Roussillon, on trouve une part substantielle du cheptel laitier, les exploitations y ont un cheptel important (supérieur à 300 têtes).

Graphique 2 - Nombre de brebis laitières par exploitation dans les quatre principales régions de production et évolution entre 1990 et 1999



Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

La superficie des fermes ovines laitières a progressé de 22% soit plus que la moyenne de l'OTEX. On compte ainsi environ 62 ha de surface agricole utile en 1999 (cf tableau 9). La progression des surfaces fourragères a été très importante (41%), on assiste à une diminution du chargement entre 1990 et 1999.

Tableau 9 - Évolution de quelques variables de structure des exploitations laitières

	1990	1999	90/99
Univers	5 743	5 728	0%
Effectif moyen en Brebis laitières	209	272	30%
Effectif de brebis nourrices	7	6	-14%
Effectif moyen en Autres ovins	65	47	-27%
SAU totale	51	62	22%
Surface COP totale	5	7	26%
Surface fourragère principale	28	40	41%
%STH/SFP	46	45	-1%
Nombre d'Unités Gros Bétail (UGB) totales	44	55	26%
Chargement	1,6	1,4	-12%

Source : RICA, traitements PECARI - DAF/SDEPE/BAEP

Le produit brut des exploitations laitières est proche de 415 000 francs (cf tableau 10). Le produit brut par UGB est élevé (environ 7 500 francs) en 1999, même s'il a régressé de 4% entre 1990 et 1999 en raison de la baisse du prix du lait.

Tableau 10 - Produit brut par exploitation et par animal dans les exploitations laitières en 1990 et 1999.

	1990	1999	1990/99
Production de l'exercice (francs)	346 497	415 408	20%
Soit par UGB	7 875	7 553	-4%

Source : RICA, traitements PECARI - DAF/SDEPE/BAEP

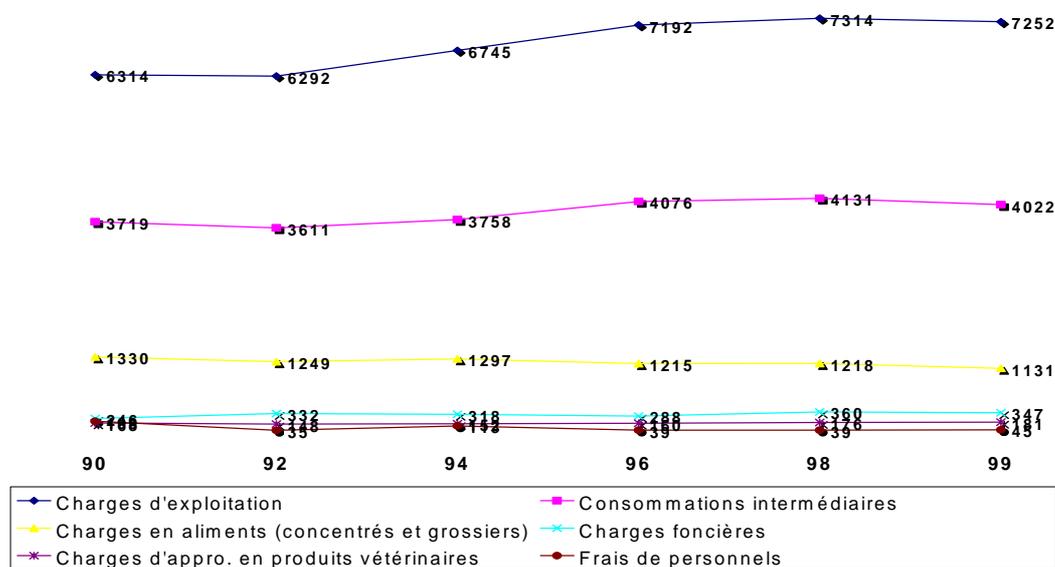
Entre 1990 et 1999, les exploitations étudiées ont augmenté (rapportée au nombre d'UGB) la valeur des intrants utilisés d'environ 16%. En 1990, le montant des charges d'exploitation par UGB était supérieur à 6 300 francs dans les exploitations laitières alors qu'il n'était "que" de 5 200 francs en moyenne dans l'OTEX. La hausse continue des charges par UGB au cours de la décennie étudiée, plus rapide pour les exploitations laitières, creuse encore cet écart (cf tableau 11). Les charges vétérinaires et d'alimentation par animal y sont également plus élevées que pour les producteurs spécialisés dans la production de viande (respectivement 180 et 1 100 francs).

Tableau 11 - Charges par exploitation et par UGB dans les exploitations laitières en 1990 et 1999.

	1990	1999	1990/99
Charges d'exploitation /UGB	6 311	7 252	16%
Charges d'exploitation	277 676	401 613	45%

Source : RICA, traitements PECARI - DAF/SDEPE/BAEP

Graphique 3 - Évolution des charges par animal dans les exploitations laitières entre 1990 et 1999



Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

La valeur ajoutée par animal diminue moins fortement dans les exploitations laitières que dans celles orientées vers la production de viande (-23% contre -43%). Les aides y représentent 60% du revenu, soit moins que la moyenne de l'OTEX (88%). Néanmoins, l'écart a tendance à s'amenuiser entre 1990 et 1999, la hausse des subventions ayant été plus forte dans ces exploitations souvent situées en zones défavorisées (cf tableau 12).

Tableau 12 - Les aides directes (francs courants)

	1990	1999	90/99
Subventions d'exploitation /UGB	1 520	2 328	53%
Subventions d'exploitation	66 898	128 046	91%
Subventions d'exploitation /Revenu	38%	60%	58%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

L'augmentation des aides (+53%) permet de compenser la forte hausse des charges par animal et la baisse du produit. En conséquence, l'EBE par UGB augmente légèrement (+3%).

Contrairement à la moyenne du secteur, la situation financière des fermes laitières se détériore. Le service de la dette augmente fortement dans ces dernières (+62 %) en dix ans, tout comme le ratio dette sur EBE (+25%). Cela explique que malgré la hausse de l'EBE par tête, le revenu disponible par UGB diminue dans ces exploitations. Il reste cependant élevé (3 900 francs environ) (cf tableau 13).

Par exploitation, le revenu progresse de 20% car le troupeau s'agrandit. En 1999, le revenu des exploitations laitières est nettement supérieur à celui des autres exploitations (215 000 francs contre 126 000 francs) mais cet écart s'amenuise car l'augmentation du cheptel est moins forte dans ces exploitations.

Tableau 13 - Évolution des soldes intermédiaires de gestion

	1990	1999	1990/99
<i>Valeur ajoutée/UGB</i>	3 713	2 847	-23%
<i>Valeur ajoutée brute produite</i>	163 372	156 602	-4%
<i>EBE/UGB</i>	4 928	5 107	4%
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	216 838	280 858	30%
<i>Revenu disp/UGB</i>	4 029	3 909	-3%
<i>Revenu disponible</i>	177 257	214 980	21%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

La viabilité économique, mesurée à l'aide du ratio revenu disponible par unité de travail familial des exploitations laitières est plutôt bonne, et supérieure à la moyenne nationale toutes orientations confondues (cf tableau 14). L'efficacité économique, c'est-à-dire la valeur ajoutée rapportée au produit, diminue de 20% entre 1990 et 1999, mais reste cependant supérieure à la moyenne. Les fermes ovines laitières sont, en outre, moins fragiles financièrement que la moyenne bien que le poids des dettes par rapport à l'EBE ait progressé de 25% en une décennie. Le capital y est en revanche moins productif qu'en moyenne car le rapport capital d'exploitation sur EBE n'est que de 31% contre 41% dans la ferme française moyenne.

Tableau 14 - Évolution et comparaison de quelques indicateurs d'efficacité et de viabilité économique

	<i>Exploitations ovines laitières</i>			<i>Toutes OTEX</i>
	1990	1999	1990/1999	1999
<i>Viabilité économique</i>	104 269	127 207	22%	123 000
<i>Efficacité productive</i>	47%	38%	-20%	33%
<i>Fragilité financière</i>	19%	24%	25%	27%
<i>Efficacité du capital</i>	34%	31%	-8%	41%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Situation économique comparée des exploitations laitières dans les principaux bassins de production

On peut mettre en évidence la différence de revenu entre les exploitations laitières de Midi-Pyrénées (où est produit le Roquefort) et celles d'Aquitaine (où certains fromages, comme l'Ossau-Iraty, sont produits dans les Pyrénées Atlantiques).

Le produit brut et la valeur ajoutée par UGB sont plus élevés dans les exploitations laitières de Midi-Pyrénées et que dans celles d'Aquitaine (cf graphique 4).

Tableau 15 - Prix du lait en Pyrénées-Atlantiques et dans la zone Roquefort

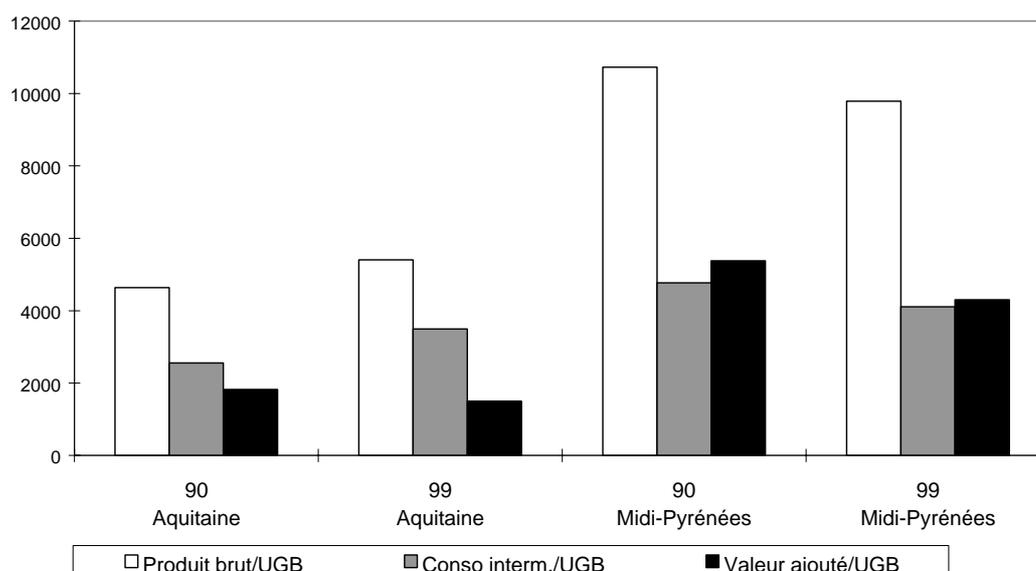
<i>en francs par litre</i>	1990	1999	90/99
<i>Pyrénées-Atlantiques</i>	6,14	5,96	-3%
<i>Roquefort</i>	6,11	5,64	-8%

Source : Interprofession du lait de brebis

Cette différence ne résulte pas, comme le montrent les résultats présentés ci-dessus, d'un écart sur le prix du lait payé aux producteurs dans ces deux régions⁵, mais de la forte productivité des brebis laitières de race Lacaune, deux fois supérieure à celle des autres races [Dudouet C, 1997].

Il en est de même de l'EBE et du revenu disponible par animal. En 1999, ce dernier est en effet de plus de 4 800 francs en Midi-Pyrénées et de moins de 3 000 francs dans la région Aquitaine (cf graphique 5). Cependant les écarts s'amenuisent car entre 1990 et 1999, l'EBE par UGB a augmenté de 17% dans les exploitations d'Aquitaine alors qu'il a légèrement diminué dans celles de Midi-Pyrénées. Le service de la dette ayant de plus fortement progressé dans les exploitations midi-pyrénéennes, le revenu disponible par UGB a diminué de 14%, tandis qu'il a augmenté de 16% en Aquitaine. Dans chacune de ces deux régions le revenu moyen des exploitations s'accroît (de 45% en Aquitaine et de 15% en Midi-Pyrénées) car les surfaces et le cheptel augmentent.

Graphique 4 - Évolution du produit brut, des consommations intermédiaires et de la valeur ajoutée par tête dans les exploitations laitières de Midi-Pyrénées et Aquitaine

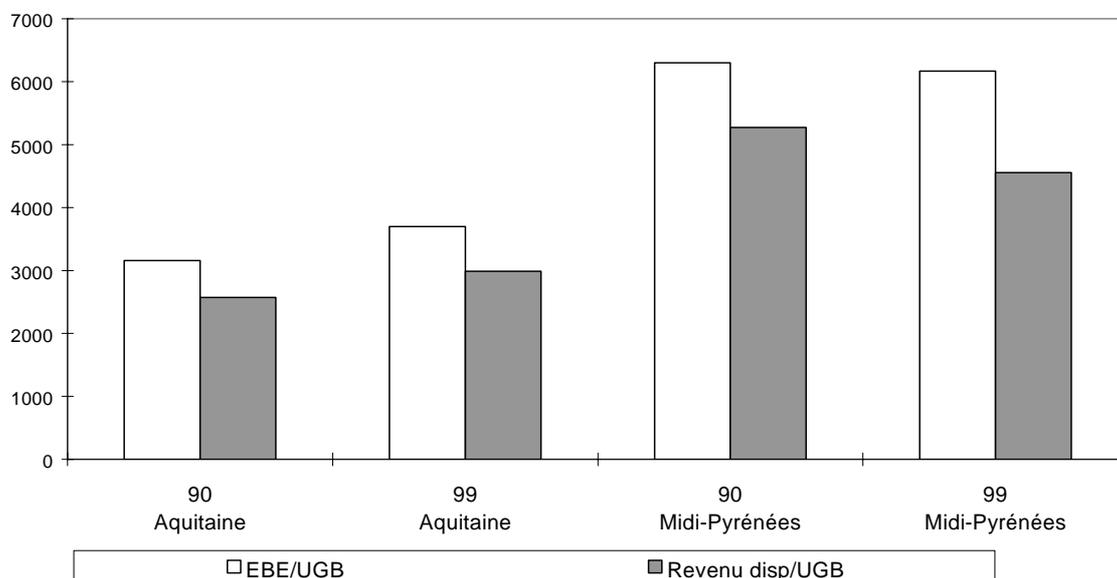


Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Entre 1990 et 1999, les systèmes de production des exploitations ovines d'Aquitaine productrices de fromage et de lait ont utilisé davantage d'intrants ; ils se rapprochent ainsi de ceux de la région Midi-Pyrénées. L'exemple des charges alimentaires par animal est significatif. Elles ont augmenté de 26% en Aquitaine tandis qu'elles ont diminué dans les mêmes proportions en Midi-Pyrénées. Elles sont cependant toujours plus faibles en Aquitaine qu'en Midi-Pyrénées.

⁵ Notons que le prix du lait reçu par les agriculteurs est plutôt plus élevé en Pyrénées-Atlantiques qu'en zone Roquefort car il est fixé sans limitation de volume et sans droit à produire contrairement à la zone Roquefort où il existe trois classes de prix (le prix Roquefort qui n'est valable que sur une quantité limitée basée sur des références historiques, les deux autres prix, moins élevés, s'appliquant aux volumes produits au-delà de la référence historique).

Graphique 5 - Évolution de l'EBE et du revenu disponible par tête dans les exploitations ovines laitières de Midi-Pyrénées et Aquitaine entre 1990 et 1999



Source : RICA, traitements PECARI - DAF/SDEPE/BAEP

LES PRODUCTEURS DE VIANDE

Contrairement à la majeure partie des productions agricoles, la filière ovine est caractérisée par une demande européenne de viande supérieure à l'offre communautaire et des importations (en provenance de la Nouvelle-Zélande notamment) importantes dans ce secteur. Malgré ce contexte du marché plutôt favorable, le nombre d'exploitations orientées dans la production de viande ovine⁶ a diminué de 7% entre 1990 et 1999. Cette catégorie d'exploitation représente 75% des fermes de l'OTEX et elles sont au nombre de 17 000 d'après le RICA.

Tableau 16 - Évolution de quelques variables de structures des exploitations "viande"

	1990	1999	90/99
Univers	20 471	16 900	-17%
Effectif moyen en Brebis laitières	0	0	0%
Effectif de brebis nourrices	191	225	18%
Effectif moyen en Autres ovins	98	97	-1%
SAU totale	57	68	18%
Surface COP totale	7	8	14%
Surface fourragère principale	41	51	24%
%STH/SFP	51	55	8%
Nombre d'Unités Gros Bétail (UGB) totales	53	76	43%
Chargement	1,3	1,5	15%

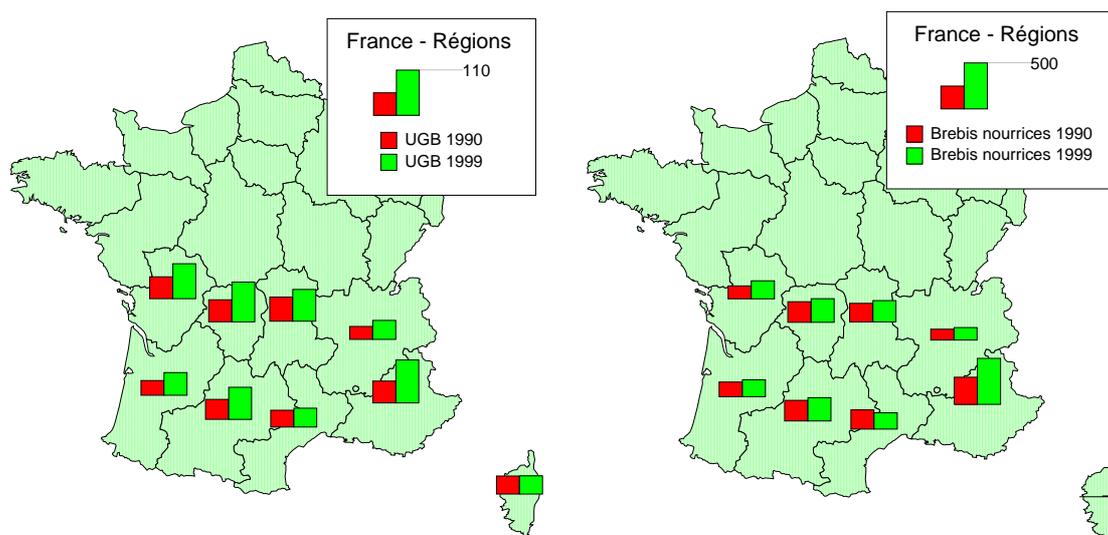
Source : RICA, traitements PECARI - DAF/SDEPE/BAEP

⁶ Notons ici que les exploitations de cette catégorie sont celles qui n'ont pas de brebis laitières.

Les exploitations orientées vers la production de viande, géographiquement moins concentrées que les laitières, détiennent en moyenne 225 brebis allaitantes en 1999, soit une augmentation de 18 % depuis 1990 (cf Carte 2). Le nombre moyen d'herbivores dans les exploitations étudiées s'élève à 76 UGB et progresse de près de 43% en dix ans. Enfin, contrairement aux exploitations orientées dans la production de lait, le chargement des exploitations orientées vers la production de viande a augmenté (cf tableau 9).

Derrière ces chiffres nationaux, la taille moyenne du troupeau varie beaucoup d'une région à l'autre. En PACA, les troupeaux sont de grande dimension puisque l'on compte environ 100 UGB⁷ et près de 500 brebis allaitantes par exploitation. En 1990, les animaux étaient déjà nombreux dans les exploitations de cette région, et leur effectif a très largement progressé (+70%) au cours des dix dernières années. En 1999, la taille du troupeau des exploitations limousines et auvergnates est également importante (respectivement 260 et 230 brebis nourrices, 96 et 77 UGB). Dans ces deux régions, l'effectif de brebis a augmenté dans les mêmes proportions que la moyenne nationale de l'OTEX (+13 à 15%). En revanche, le nombre d'UGB augmente fortement dans le Limousin en raison de l'accroissement du nombre de bovins dans les exploitations étudiées, ce qui confirme la tendance de ce département à se spécialiser dans la production bovine. L'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon et la région Rhône-Alpes ont par contre des troupeaux allaitants relativement réduits (entre 50 et 70 UGB et entre 100 et 200 brebis allaitantes). Rappelons qu'en Corse sont essentiellement élevées des brebis laitières.

Carte 2 - Évolution régionale du nombre d'UGB et de brebis nourrices



Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Entre 1990 et 1999, le produit brut augmente de 20% dans les exploitations "viande", évolution comparable à celle des exploitations ovines laitières. En revanche, le montant du produit y est nettement inférieur (288 000 francs en 1999 contre 415 000 francs). La baisse du produit brut par UGB, est plus importante que celle constatée précédemment pour les exploitations laitières (-16%), résultat lié à la baisse des prix de la viande entre 1990 et 1999, mais également à la difficulté de maintenir des niveaux de productivité élevés lors d'une importante phase d'agrandissement des cheptels.

⁷ Une brebis = 0,15 UGB, une chèvre = 0,2 UGB.

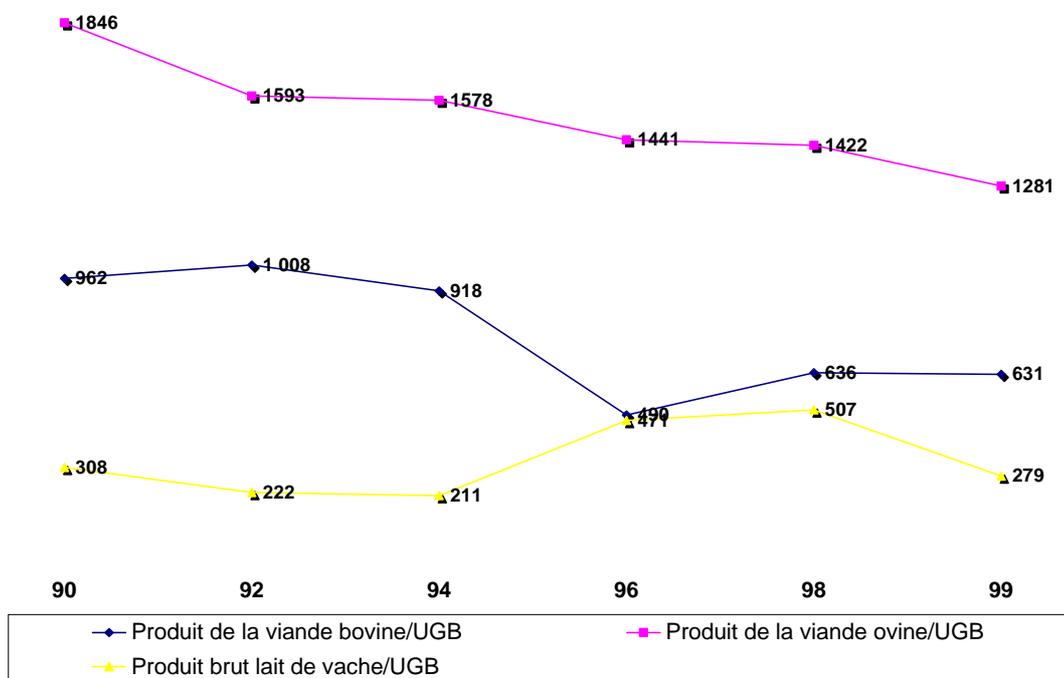
Tableau 17 - Produit brut par exploitation et par animal dans les exploitations "viande"

	1990	1999	1990/99
Production de l'exercice	239 167	287 505	20%
Soit par UGB	4 513	3 783	-16%

Source : RICA, traitements PECARI - DAF/SDEPE/BAEP

Notons que les exploitations orientées vers la production de viande ovine détiennent aussi des bovins. La chute du produit bovin entre 1990 et 1999 entraîne donc une diminution du produit animal de ces exploitations. Cette baisse est particulièrement marquée en 1996, année de la première crise sanitaire de l'encéphalite spongiforme bovine (ESB) (cf Graphique 6).

Graphique 6 - Évolution des composantes du produit animal par UGB dans les exploitations ovines productrices de viande



Source : RICA, traitements PECARI - DAF/SDEPE/BAEP

Les charges d'exploitation augmentent fortement, résultat exclusivement lié à l'augmentation importante du cheptel (cf tableau 18).

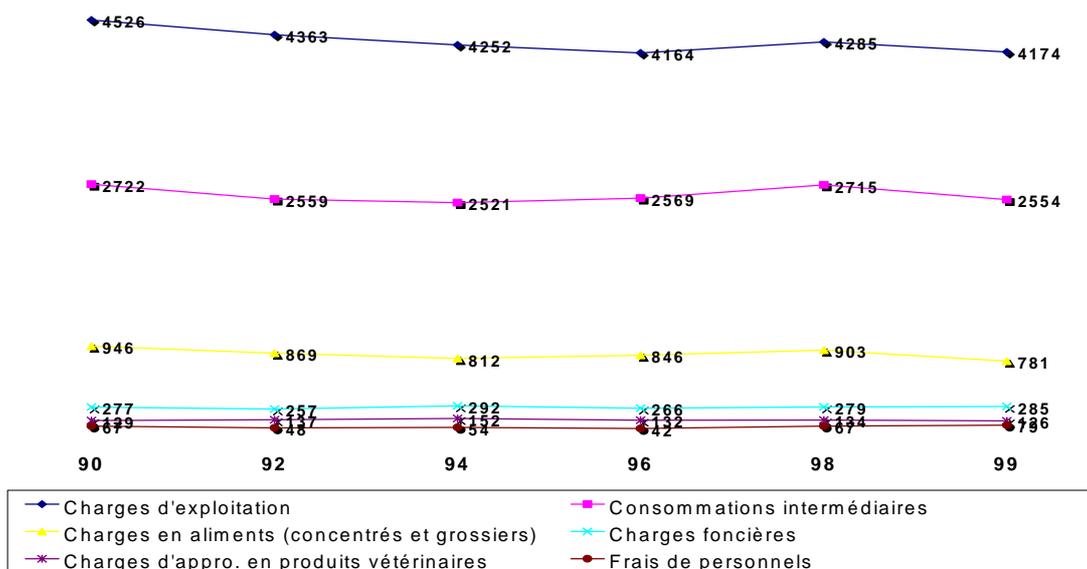
Tableau 18 - Charges par exploitation et par animal dans les exploitations viande

	1990	1999	90/99
Charges d'exploitation /UGB	4 503	4 154	-8%
Charges d'exploitation	238 678	315 675	32%

Source : RICA, traitements PECARI - DAF/SDEPE/BAEP

En revanche, les charges par animal diminuent de 8%, contrairement à celles des exploitations laitières, car les coûts fixes sont répartis sur un plus grand nombre d'animaux (cf graphique 7). En 1999, leur montant reste nettement en deçà de celui des fermes laitières (4 100 francs contre 7 300 francs).

Graphique 7 - Évolution des charges par animal dans les exploitations orientées vers la production de viande ovine



Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Bien que les consommations intermédiaires par UGB aient légèrement diminué, le fort recul du produit par tête fait chuter la valeur ajoutée par animal de 40% entre 1990 et 1999 (cf tableau 20). Le montant des aides par UGB dans les exploitations "viande" a relativement moins progressé que celui des exploitations laitières (23% contre 57%) car elles sont moins souvent localisées dans les zones défavorisées ou de montagne, que les premières. Les aides par tête s'élèvent à 1 700 francs contre plus de 2 300 francs dans les exploitations laitières. Le montant total d'aides reçu par exploitation est en revanche plus important dans les exploitations orientées vers la production de viande car le cheptel y est plus important et augmente fortement entre 1990 et 1999. Les aides représentent désormais 105% du revenu de ces exploitations, pourcentage élevé en raison, notamment, de la faiblesse du revenu dégagé par les producteurs étudiés (cf paragraphe suivant).

Tableau 19 - Subventions totales et par animal dans les exploitations "viande"

	1990	1999	90/99
Subvention d'exploitation /UGB	1 413	1 738	23%
Subvention d'exploitation	74 900	132 068	76%
Subvention d'exploitation /Revenu	85%	105%	22%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

La hausse des subventions par exploitations ne suffit pas à maintenir le niveau le l'EBE par tête. Il perd 8% pendant cette période (cf tableau 20).

Tableau 20 - Évolution des soldes intermédiaires de gestion

	1990	1999	1990/99
Valeur ajoutée/UGB	1 328	763	-43%
Valeur ajoutée brute produite	70 408	58 019	-18%
EBE/UGB	2 577	2 371	-8%
Excédent brut d'exploitation	136 558	180 212	32%
Revenu disponible/UGB	1 653	1 661	0%
Revenu disponible	87 623	126 241	44%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

In fine, la situation financière des exploitations s'étant améliorée (baisse, notamment, du service de la dette rapporté à l'EBE), le revenu par UGB reste stable entre 1990 et 1999 (cf tableau 21). Globalement, et par exploitation, le revenu des producteurs étudiés augmente de 44%, conséquence directe de l'augmentation de la taille des cheptels. Le revenu dégagé reste cependant nettement parmi les plus faibles (126 000 francs, en moyenne par exploitation, contre 227 000 francs dans les exploitations laitières).

Tableau 21 - Évolution de certains indicateurs financiers

	1990	1999	90/99
Autofinancement net	4 052	24 295	-
Service de la dette	50 937	55 439	9%
Service de la dette/EBE (en %)	37%	31%	-7%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

La viabilité économique des exploitations produisant de la viande est faible (cf tableau 22). Leur efficacité productive a nettement diminué en dix ans et reste très inférieure à celle des exploitations laitières. Les exploitations qui produisent de la viande sont par contre financièrement moins fragiles en 1999 qu'en 1990, contrairement aux exploitations laitières. Elles sont moins exigeantes en capital d'exploitation (634 000 francs, contre 912 000 francs). L'efficacité du capital de ces exploitations se rapproche de celles des laitières.

Tableau 22 - Évolution et comparaison de quelques indicateurs d'efficacité et de viabilité économique

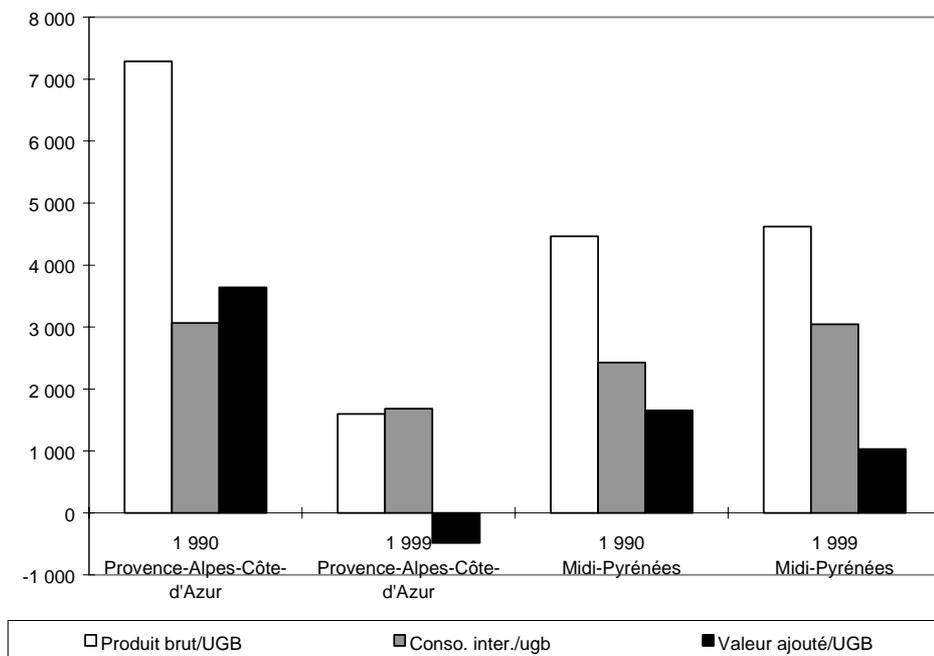
	Exploitations ovines orientées "viande"			Toutes OTEX 1999
	1990	1999	90/99	
Viabilité économique	60 849	84 161	38%	123 000
Efficacité productive	29%	20%	-31%	33%
Fragilité financière	37%	31%	-18%	27%
Efficacité du capital	28%	28%	0%	41%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Les situations économiques des exploitations spécialisées dans la production de viande varient en fonction des contraintes géographiques

Dans les exploitations de la région PACA, le produit brut par animal a diminué avec la très forte augmentation du cheptel (+58%) car la productivité par animal n'a pas pu être maintenue au cours de cette phase de changement structurel important. En 1999, le produit brut par animal des exploitations de cette région est bien inférieur à celui de Midi-Pyrénées, contrairement à la situation de 1990. En Midi-Pyrénées et en PACA, la valeur ajoutée par animal a diminué entre 1990 et 1999, soit parce que les consommations intermédiaires ont progressé à un rythme rapide (Midi-Pyrénées), soit en raison de la baisse de la productivité par animal en cas de très forte augmentation du troupeau (PACA) (cf graphique 8).

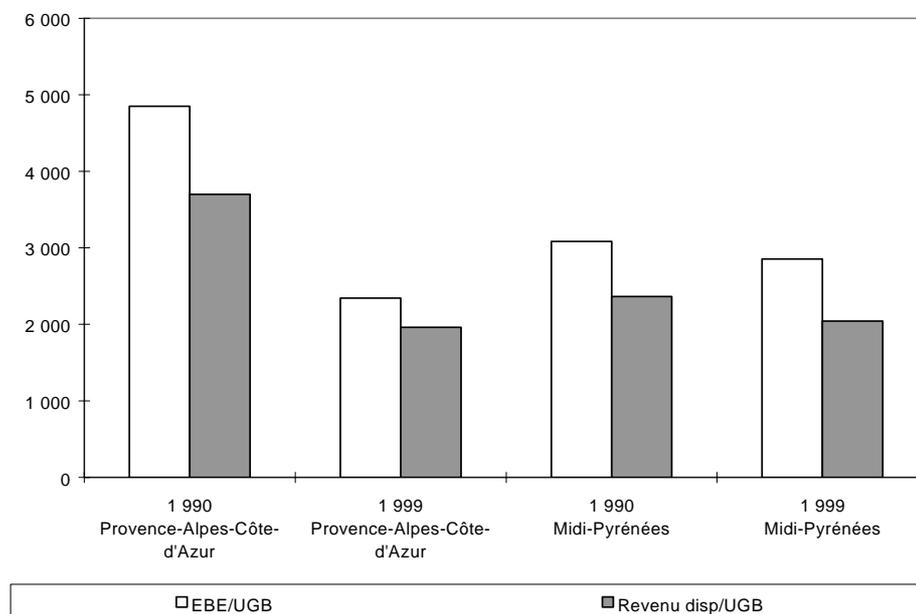
Graphique 8 - Évolution du produit brut, des consommations intermédiaires et de la valeur ajoutée par animal dans les exploitations productrices de viande de Midi-Pyrénées et de PACA



Source : RICA, traitements PECARI - DAF/SDEPE/BAEP

En moyenne, l'EBE et le revenu par animal diminuent entre 1990 et 1999 dans les exploitations de montagne car la baisse des produits ou l'augmentation des consommations intermédiaires n'est pas compensée par l'augmentation des primes (cf graphique 9).

Graphique 9 - Évolution de l'EBE et du revenu disponible par tête dans les exploitations d'élevage ovin de Midi-Pyrénées et PACA, en 1990 et 1999



Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Entre 1990 et 1999, les écarts de revenu par animal entre les exploitations de Midi-Pyrénées et de PACA ont diminué très sensiblement. En conséquence, pour la dernière année étudiée, le revenu disponible par UGB s'élève à 1 600 francs en Midi-Pyrénées et à 1 750 francs en PACA. Le revenu par animal étant très proche pour ces deux catégories de producteurs, les différences de revenu global sont liées à celles observées sur la taille des troupeaux. En 1999, les exploitations de PACA dégagent un revenu voisin de 183 000 francs, tandis que celui de Midi-Pyrénées n'est que de l'ordre de 126 000 francs. Bien que les écarts de revenu par UGB aient diminué, ceux du revenu par exploitation ont tendance à se creuser car les plus grandes exploitations sont aussi celles qui augmentent le plus leur cheptel (cf tableau 23).

Tableau 23 - Évolution du revenu disponible, du nombre d'UGB et de l'endettement entre 1990 et 1999, en PACA et Midi-Pyrénées

	PACA			Midi Pyrénées			Ensemble		
	1990	1999	90/99	1990	1999	90/99	1990	1999	90/99
Nombre d'UGB	53	104	98%	49	78	58%	53	76	43%
Service de la dette	42 314	50 151	19%	37 276	55 523	49%	50 937	55 439	9%
Revenu disponible	115 129	182 626	59%	96 084	126 380	32%	87 623	126 241	44%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

CONCLUSION

La décennie 90 a été marquée par la réforme de la politique agricole commune qui avait, notamment, pour objectif de limiter l'offre de céréales et de viande bovine. Pour ce faire, les outils de politique agricole ont donc été modifiés. Le soutien de la production par l'intermédiaire des prix garantis a diminué et les aides aux facteurs de production ont été renforcées (aides compensatoires aux céréales, oléo-protéagineux, aide à l'animal : PMTVA, PSBM). Contrairement aux prix garantis qui avaient été instaurés pour stimuler la production européenne et assurer l'autosuffisance, ces aides aux facteurs sont basées sur des références historiques et ne sont pas directement couplées aux volumes produits. L'incitation directe à la production est donc moindre, bien que les aides à l'hectare ou à la tête puissent également inciter les agriculteurs à s'agrandir ou à accroître leur cheptel.

La réforme de 1992 n'a pas concerné directement l'OCM ovine puisque la prime compensatrice ovine existait déjà en 1989. Soulignons cependant que depuis 1991, une aide forfaitaire spécifique aux exploitations ovines (prime au monde rural : PMR) existe et que cette prime à la brebis est réservée aux éleveurs situés en zone défavorisée. Outre la prime au monde rural, la réforme de la PAC a renforcé les aides aux aménités en rémunérant les services environnementaux rendus par les agriculteurs (apparition des mesures agri-environnementales en 1995) et en renforçant le soutien aux exploitations situées en zone défavorisée. Ces aides (ICHN et MAE) constituent désormais une part importante des subventions perçues par les exploitations ovines et caprines dans la mesure où une grande partie d'entre elles est localisée en montagne. La réforme de la PAC de 1992, a donc eu une influence marquée sur l'évolution des exploitations ovines et caprines au cours de la période étudiée, influence renforcée par la présence sur ces exploitations de surfaces consacrées aux céréales et aux bovins. D'autres éléments ont également joué un rôle important. Parmi ceux-ci on peut, notamment, rappeler les crises sanitaires qui ont dégradé le produit bovin, composante non négligeable du produit total de ces exploitations.

Entre 1990 et 1999, les exploitations ovines et caprines se sont moins agrandies que la moyenne et leur nombre a diminué plus lentement que pour les autres orientations économiques. Le recul du nombre d'exploitations s'observe surtout dans les régions d'élevage (Limousin, Auvergne, Poitou-Charentes), régions où la production ovine étant moins rentable que la production bovine, le cheptel ovin diminue fortement, ce qui entraîne " mécaniquement " un changement d'orientation d'une partie des exploitations. Dans les zones de montagne (Rhône-Alpes, PACA et Aquitaine), le nombre d'exploitations augmente au contraire car les aides telles que les ICHN, MAE et PMR sont substantielles et la production de viande ovine semble être bien adaptée à ces zones. En 1999, les exploitations sont plus spécialisées qu'en 1990 et la production laitière s'est encore concentrée. Les productions laitières restent nettement plus rentables que la production de viande ovine. Le revenu et l'évolution des exploitations spécialisées vers la viande peuvent être très hétérogènes. Certaines exploitations situées en montagne choisissant, plus que d'autres, une stratégie d'agrandissement pour augmenter leur revenu total au risque de détériorer provisoirement le revenu par animal dans une période d'importante restructuration de l'exploitation (PACA).

La réforme de la PAC a renforcé le poids des aides au développement rural. Cette tendance s'accroîtra encore dans la décennie à venir compte tenu des attentes des consommateurs. Les évolutions de la politique agricole ne devraient donc pas être défavorables aux exploitations ovines et caprines dans la mesure où celles-ci remplissent des services environnementaux d'une part et diminuent les contraintes importatrices d'autre part. Rappelons que la filière ovine est caractérisée par une demande européenne supérieure à l'offre communautaire et que les importations (en provenance de la Nouvelle-Zélande notamment) sont importantes dans ce secteur.

Les stratégies évolutives choisies (capacité à valoriser les productions notamment) seront sans doute différentes selon que les exploitations sont spécialisées en lait ou en viande et selon leur situation géographique. Dans les zones de montagne (Aquitaine, PACA, Corse, Auvergne), le nombre d'exploitations entrant dans l'orientation étudiée devrait augmenter tandis que dans les régions telles que Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes et Limousin, les exploitations ovines et caprines disparaîtront sans doute encore au profit de l'élevage bovin et/ou des cultures céréalières. La modification du mode d'attribution de l'ICHN, à l'hectare et non plus à la tête, incitera peut-être davantage les exploitations à s'agrandir qu'auparavant.

ANNEXES

Encadré 2 - L'Organisation Commune de Marché dans le secteur des viande ovines et caprines

L'OCM ovine est entrée en vigueur en 1980. Elle s'articulait à l'origine autour de trois principaux axes :

- la séparation du marché européen en deux zones séparées (le Royaume-Uni et les autres pays membres) par une écluse ;
- la définition de prix institutionnels (prix de base stabilisé, prix directeurs, prix d'intervention) ;
- un régime externe reposant sur des accords d'auto-limitation entre la CEE et les autres pays tiers.

La réforme de 1987 met fin aux différences de soutien des prix en vigueur entre le Royaume-Uni et les autres pays-membres et unifie le régime des prix de la viande ovine et caprine entre les États membres. Elle prévoit un régime de soutien interne basé sur la prime compensatrice ovine (PCO). La prime compensatoire ovine, annule la différence entre le prix de base et le prix de marché ; elle entre en vigueur en 1989.

*PCO = Coefficient technique * (prix de base stabilisé – prix de marché communautaire).*

La PCO comme la PMR sont intégralement versées pour les animaux destinées à la production de viande. *A contrario*, les brebis laitières et les caprins ne donnent droit qu'à 80% de ces primes.

Un quota individuel (nombre de brebis primées en 1991) et un plafond de 1000 brebis pour les zones défavorisées ou de 500 brebis pour les autres zones limitent par ailleurs le montant de la prime puisqu'au-delà de ces seuils, l'agriculteur n'en perçoit plus que 50%.

BIBLIOGRAPHIE

BENOIT M., LAIGNEL G., LIÉNARD G. (2000). **Rentabilité comparée des exploitations d'élevage ovins viande au travers du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) 1998**. INRA Theix.

POINSSOT B. (2000). **Réforme de l'Organisation Commune de Marché de la viande ovine**. Rapport de stage de fin d'études DAA Sciences animales et filières des produits-*Ministère de l'agriculture. DPEI. Bureau des bovins et des ovins – Institut agronomique Paris - Grignon.*

DUDOUET C. (1997). **La production du mouton**. Édition France Agricole : Référentiel des concours publics à l'agriculture – Activités agricoles productives (1998). *Ministère de l'agriculture. DAF. Bureau des concours publics à l'agriculture.*

RANCOURT DE M., CHATELLIER V. (2000). **Les systèmes ovins viande dans l'Union européenne, une comparaison France - Royaume-Uni**.

Notes et Études Économiques
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
Direction des Affaires Financières

Renseignements :

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective et des Études – tél. : 01.49.55.42.09
78, rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP

Diffusion :

Service Central des Enquêtes et Études Statistiques
Bureau des ventes – BP 88
31326 – Castanet Tolosan cedex

Vente au numéro :

mel : agreste-ventes@agriculture.gouv.fr

fax : 05.61.28.93.66

Abonnement :

tél. : 05.61.28.93.05

Prix : 9,91 €